

~~ACCORD~~ GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 10  
TN.2/SECRET/1  
27 décembre 1950  
FRENCH  
ORIGINAL: ENGLISH

NEGOCIATIONS TARIFAIRES  
Torquay

NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Délégation des Etats-Unis d'Amérique

Conformément aux dispositions du document GATT/TN.2/A/11, la délégation des Etats-Unis d'Amérique a transmis au Secrétaire exécutif la liste suivante des positions qui ont fait jusqu'ici l'objet de notifications de retraits de concessions au titre de l'article XXVIII et auxquelles les Etats-Unis estiment qu'ils sont intéressés de façon substantielle.

LISTES DE GENÈVE

Liste II - Benelux

1. Section A - Territoires métropolitains

59a	Pommes
ex 58	Froment
ex 251	Manganate et permanganate de potassium
896bl	Dérailleurs, moyeux à changement de vitesse et moyeux à frein par rétro-pédalage

2. Section B - Congo Belge et Ruanda-Urundi

ex 2	Beurre, margarine et graisses comestibles de toute espèce
ex 55	Bougies
ex 56	Chaussures en caoutchouc, y compris celles avec dessus en toile et semelles en caoutchouc
59	Couleurs, teintures et vernis de toute espèce :
	B. Autres
60	Emballages usuels de toute espèce :
	1. Importés vides
	ex B bouteilles vides en verre foncé
	ex C bocaux, bouteilles et flacons

3. Section E - Surinam

ex 34	Huiles essentielles odoriférantes, non spécialement désignées
ex 55	Bas et chaussettes en soie ou soie artificielle
ex 55	Poivre, clous de girofle, noix muscade, gingembre, vanille, cannelle

Liste III - Brésil

89	Colle:
/1	de poisson
/2	d'autre qualité
949	
/15	Blancs de Titane
954	Ethers de cellulose :
	acétyl-cellulose ou acétate de cellulose, en poudre ou grumeaux

Liste XI - France

Section A - Territoire métropolitain

30	Laits concentrés, y compris les labcurres, le lactosérum et la crème concentrés :
	sans sucre :
-1	liquide ou en pâte
-2	solide
	additionnés de sucre :
-3	liquide ou en pâte
1645	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques, de l'ébonite et des autres matières dures :
G	Dérouleuses et tranchouses
1673	Appareils de régulation automatique, et leurs parties

Liste XIII - Nouvelle-Zélande

Première Partie

20	Jus de fruits, non édulcorés, en récipients d'une capacité de plus d'un gallon
ex 143	Galons et bordures de toute sorte, n.c.a.
239	Articles de fantaisie et jouets ; acces- soires pour sports, jeux et exercices, n.c.a., y compris les accessoires de billard n.c.a.; engins de pêche, n.c.a., y compris les mou- ches artificielles et autres hameçons appâ- tés; cannes; peignes de toilette et de pa- rure
351 ex(4)	Machines soufflantes et ventilateurs desti- nés à aspirer, à souffler ou à agiter l'air

Deuxième Partie

262	Préparations pour la toilette et parfumerie
304	Papeterie et papier manufacturés, savoir : livres de comptabilité, livres de notes, carnets pour lettres, copies de lettres, livres de caisse, carnets à souches (guardbooks), cahiers pour écoliers avec modèles sur chaque page, cahiers de dessin, carnets à croquis, agendas, livres d'anniversaires, blocs-notes et blocs pour lettres ; couvertures de livres, signets ; formules de notes, de factures et de bordereaux ; carnets de chèques et de traites ; fiches ; étiquettes de toute

- sorte ; étiquettes imprimées pour étalage ; sous-main, livrets et cartes de Noël, de Nouvel-an, d'anniversaire, de Pâques et autres, n.c.a.; papeterie imprimée, lithographie, réglée ou estampée, n.c.a.; albums de toute sorte.
- 327 Meubles, articles de cabinet et rayons, spécialement destinés à des bureaux, magasins et entrepôts, fabriqués avec des feuilles de métal ne dépassant pas 0,080 pouce d'épaisseur.
- 331(2) Tondeuses de gazon, du type à rouleaux, actionnées à la main.
- 333(1) Cultivateurs ; herbes ; charrues ; semoirs, épandeurs ou distributeurs de graines et d'engrais, combinés ou séparés ; épandeurs pour la chaux ; nettoyeurs de semences ou de céréales et séparateurs cellulaires pour semences ou céréales.
- 353(3) Appareils électriques pour la cuisine et le chauffage.

Liste XVIII - Union Sud-Africaine

- 76 ex(c) Autres étoffes tissées, en pièces, n.d.a.  
(i) contenant 50 p.c. ou plus en poids de rayonne  
(ii) contenant plus de 50 p.c. en poids de soie  
ex(iv) contenant 50 p.c. ou plus en poids de lin
- 172(b)(ii) Ouvrages en porcelaine et en faïence, n.d.a.  
295 Papier  
ex(b) Ciré et à l'épreuve de la graisse

LISTES D'ANNECY

Liste XXVI - Haïti

- 6102)  
6103)  
6104) Tissus de soie artificielle, purs ou  
6105) mélangés  
6106)  
6107)
- 6142)  
6143) Sous-vêtements de soie artificielle  
6144)

Liste XXXI - Uruguay

- II-82-364 Féculés de pommes de terre  
X-417-2958 Carton connu sous les noms de Duplex et Triplex  
X-419-2982 Papier non travaillé, blanc ou jaunâtre, non plié, mesurant plus de 87 x 54 cm., ou en bobines d'une largeur supérieure à 54 cm.
- XIII-673-206 Articles d'éclairage, autres - incolores, blancs ou demi-blancs.